

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Laurent BUTTEL, Françoise DELOL, Laurent FLATTÉ, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Boris LITUBA, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE, Audrey TILMAN, Bernard LEMONNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Jocelyne LEBLOND

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2014. est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Maintien d'une action publique départementale (DE 2014 38)

Le Maire rappelle le projet de loi relatif à l'organisation territoriale et notamment la suppression des départements à l'horizon 2021. Il précise que les Conseillers généraux ont adopté un vœu en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité qu'ils invitent à soumettre à l'adoption de chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'apporter leur soutien au vœu du Conseil Général de l'Aisne et se prononcent en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité.

Participation scolarité 2013/2014 (DE 2014 39)

Vu le tableau récapitulatif des frais de scolarité établi relatifs à l'exercice 2013, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer aux frais de scolarité des enfants de Pavant scolarisés en dehors de la commune dans le limite de

- 500 € par an par élève de primaire
- 1 100 € par an par élève de maternelle

Achat de terrain rue de l'Eglise (DE 2014 45)

Le Maire expose la proposition, de Monsieur CHANRAUD et Mme MAZE, propriétaires 20 rue de l'Eglise, traitée lors de la réunion de la commission "bâtiment voirie "

Monsieur CHANRAUD et Mme MAZE proposent :

- la création de nouvelles parcelles dont la commune de Pavant deviendrait acquéreur en vue de la réalisation de travaux de voirie, afin de faire cesser le ruissellement des eaux de pluies sur leur propriété .

la vente à la commune de nouvelles parcelles, telles que présentées sur le document d'arpentage établi par la SCP Chollet, d'une contenance totale de 35 ca, au prix de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de faire l'acquisition desdites parcelles au prix de 500 euros

Charge le Maire:

- de signer tous actes et pièces relatifs à cette transaction
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, le cas échéant

Autorise le Maire à faire réaliser les travaux

Echange parcelle commune de Pavant , Hervé PRETAT (DE 2014 41)

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de répondre favorablement à la demande de Monsieur Hervé PRETAT en vue de la modification du tracé de la sente rurale, tel que présenté sur le projet établi par la SCP Rodolphe CHOLLET.

La totalité des frais relatifs à cette transaction sera à la charge du demandeur.

Le Maire est chargé de signer les actes et pièces relatifs à cet échange.

Droit de place , camion à pizza (DE 2014 42)

Pour répondre à la demande d'emplacement d'un pizzaiolo ambulant, Monsieur le Maire expose que cette activité doit donner lieu à la délivrance d'un permis de stationnement en vertu de l'article L 2213-6 du CGCT et qu'il est possible de demander le versement d'un droit de stationnement .

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents de ne pas demander de droit de stationnement aux pizzaiolos ambulants et chargent le Maire d'établir l'arrêté de stationnement correspondant

Participation 2013/2014 pôle dificience visuelle (DE 2014 43)

Le Maire expose qu'un enfant de Pavant a fréquenté le pôle déficience visuelle à l'école de Charly sur Marne dont la commune demande la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2013/2014.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide de verser la participation demandée à la commune de Charly sur Marne pour l'année scolaire 2013/2014, soit 368.55 euros.

Composition de la commission d'appel d'offres (DE 2014 44)

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletins secrets sauf si l'assemblée le décide à l'unanimité (article L2121-21 du CGCT) et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle

au plus fort reste. Une seule liste se portant candidate, composée de JP PERICART, William SEUTCHIE et Guy CHAUVIN, après procédé au vote à bulletin secret,

Membres titulaires

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :5

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Jean-Pierre PERICART
- William SEUTCHIE
- Guy CHAUVIN

Une seule liste de suppléants se portant candidate, composée de A. LEFEVRE, B. LEMONNIER, L. FLATTE , après procédé au vote à bulletin secret,

Membres suppléants :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Anne LEFEVRE
- Bernard LEMONNIER
- Laurent FLATTE

Procès –Verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Election des délégués titulaires :

Stéphane AMELINEAU

Olivier CASSIDE

Roselyne REY

Election des délégués suppléants

Françoise DELOL

Jocelyne LEBLOND

Bernard LEMONNIER

Questions diverses

Globalement le Maire informe l'assemblée de divers points :

- La décision concernant le candidat amené à remplacer l'employé communal parti en retraite sera prise au plus tard le 30 juin
- Les travaux de rénovation du monument aux morts démarreront prochainement et seront terminés pour le 14 juillet
- La rue Bruneau et la rue de l'Eglise ont été l'objet de travaux récents (branchement souterrain et fuite d'eau)
- La fête Saint Bald se déroulera les 20 et 21 septembre

Monsieur B Lemonnier émet l'idée d'organiser des jeux pour le 14 juillet

Pour répondre aux interrogations et remarques de Mme Bidault :

- Dans la mesure du possible la mairie doit prévenir la population lors de la vérification ou du changement de poteaux incendie car l'eau du robinet se colore en orange

Suite au changement de rails sur la ligne de Pavant, il y a beaucoup de bruit et de passage de véhicules.

La séance est levée à 22 heures

Vu par nous Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.